

## RoHS Chine

En République Démocratique de Chine, la loi SJ/T 11363-2006 est entrée en vigueur le 1er mars 2007. En Europe, la directive RoHS est également utilisée depuis plus de 10 ans. Dans le cadre d'un régime dérogatoire, certaines substances toxiques pour l'environnement sont acceptées dans des limites définies.

A compter du 1er juillet 2016 la version actualisée Chine RoHS 2, qui concerne désormais beaucoup plus de produits électroniques et électriques, va entrer en vigueur. A l'occasion de ce changement entrera également en vigueur une nouvelle obligation de marquage de toutes les substances réglementées.

Ainsi pour toute livraison vers la Chine, c'est à partir du 1er juillet 2016 que toutes les substances réglementées doivent être déclarées. Comme Huba Control ne connaît pas à l'avance la destination finale des produits, toutes les livraisons seront sans exception marquées avec le label imposé.

## Mise en place de la directive RoHS Chine chez Huba Control SA



Les produits qui ne contiennent pas de substances de la liste dérogatoire sont marqués sur la plaque signalétique et/ou l'emballage avec le symbole suivant.



Pour les produits qui contiennent des substances de la liste RoHS dérogatoire, ces dernières doivent être déclarées. Huba Control joindra à partir du 1er juillet 2016 un tableau avec les substances à déclarer. Huba Control déclarera toutes les livraisons avec une période de 30 ans.

Afin d'éviter tout problème de douane les adaptations décrites ci-dessus seront mises en place par Huba Control pour toutes les livraisons qui possèdent une date de production postérieure au 1er juillet 2016.